

Commune de Vitrac sur Montane

Réunion ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2018

Présents : Mme ANTOINE, Mme DUMAS, M. AUBESSARD, M. FAURIE (arrivé à 20h30), M. MALAURIE, M. MIGINIAC, Mme BRETON;

Excusées : Mme LAGRANGE donne procuration à Mme ANTOINE
Mme DOUHET

Absents : M. STOPYRA, Mme STOPYRA

Début de séance 20 heures

Secrétaire de séance : Madame ANTOINE Marcelle, élue à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Mme Martinie, nouvellement nommée assistante de prévention, a présenté au conseil la démarche de l'évaluation des risques professionnels. Elle informe le conseil que suite à sa récente formation, elle souhaite mettre à jour le document unique et remobiliser agents et élus dans cette démarche.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion :

Adopté à l'unanimité

Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de commune

Il s'agit de choisir entre

- la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le syndicat (fdee 19) à savoir 1 218.35 €
- ou que cette participation soit inscrite au budget communal (art. 637)

Le conseil valide, à 7 voix pour, la mise en recouvrement par les services fiscaux.

Approbation du compte de gestion 2017 budget communal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 477.65		62 367.59		135 845.24
opés exercice	194 898.66	199 124.81	297 240.80	177 078.36	492 139.46	376 203.17
Totaux	194 898.66	272 602.46	297 240.80	239 445.95	492 139.46	512 048.41
résultat de clôture		77 703.80	57 794.85			19 908.95
restes à réaliser			18 952.20	146 600.00	18 952.20	146 600.00
totaux cumulés	194 898.66	272 602.46	316 193.00	386 045.95	511 091.66	658 648.41
résultats définitifs		77 703.80		69 852.95		147 556.75

Le conseil à 7 voix pour, approuve le compte de gestion de la commune établi par Mme le receveur municipal.

Arrivée de M. Faurie

Adoption du compte administratif budget communal

Le maire sort de la salle. Mme Antoine, doyenne de l'assemblée, prend la présidence du conseil municipal.

La compte administratif est en tout point concordant avec le compte de gestion de la perceptrice.

Le conseil, à 7 voix pour, valide le compte administratif du budget communal.

Affectation des résultats du compte administratif budget communal

Report excédentaire de fonctionnement :	77 703.80
Résultat définitif section investissement :	- 57 794.85
Restes à réaliser :	127 647.80
Excédent de financement section investissement :	69 852.95

Adopté à 8 voix pour

Vote des 3 taxes

Pour information, les taux suivants avaient été validés en 2017

Taxe d'habitation :	6,18 %
Taxe foncière (bâti) :	6,94 %
Taxe foncière (non bâti) :	60,73 %

Il est proposé, après avis de la commission des finances, de les fixer comme suit :

Taxe d'habitation :	6,19 %
Taxe foncière (bâti) :	6,95 %
Taxe foncière (non bâti) :	60,79 %

Adopté à 8 voix pour

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré à 8 voix pour, le conseil valide les subventions suivantes

Association	Montant de la subvention
ASVC	100.00 €
Anciens combattants section Vitrac	400.00 €
Bibliothèque départementale de prêt	50.00 €
Comice agricole cantonal	80.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Les Compagnons de la Montane	150.00 €
Coopérative scolaire RPI	400.00 €
Don du sang	50.00 €
FSE	100.00 €
JMF canton de Corrèze	50.00 €
Parents d'élèves	505.00 €
Sapeur-Pompier de la Corrèze	70.00 €
Sécurité routière	50.00 €
Divers non attribuées	2 845.00 €
Total	5 000.00 €

Budget communal 2018

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
Virt Section Investissement		Résultat reporté (Excédent 2017)	77 703,80 €
Chapitre 011 (fonctionnement courant)	101 154,80 €	Chapitre 013 (remboursement sur charges de personnel)	417,72 €
Chapitre 012 (frais de personnel + cotisations sociales)	123 182,09 €	Chapitre 70 (cantines, ventes, remb. Voirie tulle agglo)	45 757,66 €
Chapitre 65 (indemnités des élus + subventions)	22 900,00 €	Chapitre 73 (impôts)	51 461,00 €
Chapitre 66 (intérêts)	3 381,74 €	Chapitre 74 (dotations)	75 785,30 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	1 100,00 €	Chapitre 75 (locations sdf + loyers)	6 150,00 €
Chapitre 73 (attribution de compensation Tulle agglo)	3 109,44 €		
Chapitre 042 (amortissements)	2 447,41 €		
Total	257 275,48 €	Total	257 275,48 €

Investissements					
Dépenses			recettes		
Libellés	RAR 2017	Proposition Nouvelles	Libellés	RAR 2017	Propositions Nouvelles
Résultat reporté (déficit 2017)	€	57 794,85 €	Chapitre 024 (vente terrain)		2 400,00€
Chapitre 16 (emprunts)		12 551,07 €	Chapitre 10 (fctva)		18 668,29 €
Chapitre 20 (rénovation luminaires)	1 530,00 €	1 530,00 €	Chapitre 13 (subventions)	62 600,00 €	183 027,53€
Chapitre 21 (travaux annuels)		30 993,31 €	Chapitre 16 (emprunts)	84 000,00 €	84 000,00€
Chapitre 23 (travaux sur plusieurs années)	17 422,20 €	178 622,18 €	Chapitre 40 amortissements)		2 447,42 €
Chapitre 041 (régul imputation)		13 018,00 €	Chapitre 041 (régul imputation)		13 018,00 €
Total	18 952,20 €	303 561,23 €	Total	146 600,00 €	303 561,23 €

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion budget assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 301.50		11 889.20		15 190.70
opés exercice	16 062.87	17 483.44	12 321.00	7 475.32	28 383.87	24 958.76
Totaux	16 062.87	20 784.94	12 321.00	19 364.52	28 383.87	40 149.46
résultat de clôture		4 722.07		7 043.52		11 765.59
restes à réaliser						
totaux cumulés	16 062.87	20 784.94	12 321.00	19 364.52	28 383.87	40 149.46
résultats définitifs		4 722.07		7 043.52		11 765.59

Le conseil à 8 voix pour, approuve le compte de gestion « assainissement » établi par Mme le receveur municipal.

Adoption du compte administratif 2017 budget assainissement

Le maire sort de la salle. Mme Antoine, doyenne de l'assemblée, prend la présidence du conseil municipal.

La compte administratif est en tout point concordant avec le compte de gestion de la perceptrice.

Le conseil, à 7 voix pour, valide le compte administratif du budget assainissement.

Affectation des résultats du compte administratif du service assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le maire, décide de ne pas reprendre les résultats de l'assainissement pour l'instant.

En effet, la compétence « assainissement collectif » a été transférée à Tulle Agglo et le budget assainissement est clos.

Pour l'heure, le sort des résultats n'est pas arrêté.

Une décision modificative sur le budget principal de la commune sera prise ultérieurement

Adopté à l'unanimité

Remontage du puits en pierre

M. le maire rappelle au conseil, qu'au lancement des travaux de construction de la nouvelle cantine, le puits situé dans la cour de l'école avait été démonté. Il avait été alors envisagé de le remonter sur l'aire de loisirs

M. le maire a contacté plusieurs entreprises pour ces travaux.

Entreprise Forêt : 1 110 € HT

Faucher : 3 185 € HT

L'offre de l'entreprise Forêt est retenue à l'unanimité.

Questions diverses

- Nommage des voies : suite à la parution dans le journal communal de la mise en place de la numérotation et du nommage des voies communales, plusieurs habitants ont fait part de leurs idées. La commission a pris note de ces suggestions.
- Plans de la nouvelle mairie : ils ont été présentés aux élus. Les travaux devraient être lancés dès l'attribution des subventions.

La séance est levée à 21 h 30